



INFORMATION DE L'ÉLÈVE

Nom : _____ Groupe : ____
Je vis chez mes 2 parents Parent A Parent B Garde partagée

Nom du parent A : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tél. maison : _____ Travail : _____ Cell. : _____

Courriel : _____

Nom du parent B : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tél. maison : _____ Travail : _____ Cell. : _____

Courriel : _____

En cas d'urgence, contactez :

Nom : _____

Lien de parenté : _____

Téléphone (résidence) : _____

Cellulaire : _____

Téléphone (travail) : _____ Poste : _____

Courriel : _____

**LISTE DU PERSONNEL
2023-2024**

Direction	France Verbeke		
Secrétaires	Pavillon Terrasse Mercure Kahina Hamrani 514 596-5880		Pavillon Rachel Bertheline Célestin 514 596-5871
Concierges	Pavillon Terrasse Mercure David Marleau		Pavillon Rachel Lyne Émond
Aides-concierges	Geneviève Noël Gonzales		
Professionnels de l'école			
Psychoéducatrice	Angélica Valdescault		2 jours par semaine (jeudi/Vend)
T.E.S. Rachel	Claudie Perron		5 jours par semaine
T.E.S. Pavillon Terrasse Mercure	Louis Charles Martineau		5 jours par semaine
Soutient linguistique	-		
Orthophoniste	A nommer		5 jours par semaine
Orthopédagogue	Claire Bruneau		4 jours par semaine
Groupes repères et titulaires			
Préscolaire 4 ans	PA - Sophie Trahan-Lacourse (Les Papillons)		
Maternelle 5 ans	MA - Jill-Aude De Coninck (Les Artistes)		MC - Gaëtane St-Hilaire (Les Abeilles)
	MB - Sophie Roy-Boivin (Les Oiseaux)		Accueil - à nommer
1 ^{er} cycle	11 - Ghania Sidhoumi	12- Brigitte Desjardins	13- Sylvie Guénette
	21 - Isabelle Lebrun	22 - Lilianne Messier	Accueil - à nommer
2 ^e cycle	31- Myriam Bourgois		32 - Mia Mauromati
	41- René Deroys		42- Geneviève Porlier
	Accueil - Audrée Simoneau		
3 ^e cycle	51 - Isabelle Auger		52 - Roxanne Paquette
	61- à nommer		62 - Nicolas Poirier
	Accueil - à nommer		
Spécialistes			
Anglais :	André-David Tessier		
Éducation physique :	Abdelhakim Ouali, André-David Tessier		
Musique	Patrice Brousseau		
Service de garde			
Technicienne SDG	Marie-Claude Bérubé		
Éducatrice classe principale	Annie Beaupré		
Éducateurs	À nommer		
CSSS Jeanne-Mance			
Travailleuse sociale	Claudia Morin		Poste 3447
Infirmière	Anastassia Fomina		
Hygiéniste dentaire	A nommer		

École Jean-Paul-Riopelle et bâtiment St-Louis-de-Gonzague- Horaire des élèves
2023-2024

HEURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h10 à 9h13					
9h13 à 10h16					
10h18 à 10h33	Récréation				
10h35 à 11h38					
11h42 à 12h57	Heure de dîner				
13h07 à 14h09					
14h11 à 14h26	Récréation		Fin des classes	Récréation	
14h29 à 15h30					

HORAIRE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES

« J'arrive à l'école à l'heure indiquée »

Précolaire (4 ans) et Maternelle (5 ans)

Avant-midi		Après-midi	
Entrée	8 h	Entrée	13 h 05
Fin des classes	11 h	Fin des classes	15 h 21

Primaire (1^{re} à 6^e année)

Avant-midi		Après-midi	
Entrée	8 h	Entrée	13 h
Récréation	10 h	Récréation	14 h
Fin des classes	11 h	Fin des classes	15 h

MERCREDI - PM

Précolaire et primaire

Précolaire		Primaire	
Entrée	13 h 05	Entrée	13 h 02
Fin des classes	14 h 12	Fin des classes	14 h 10

Surveillances dans la cour pour les élèves du primaire

Avant-midi	Après-midi
8 h à 8 h 05	12 h 57 à 13 h 02

Le code de vie de l'école Jean-Paul-Riopelle

Des règles à l'image de nos valeurs

Afin de vivre en harmonie à l'école Jean-Paul-Riopelle, d'y trouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un.e citoyen.ne responsable.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école (en classe, au gymnase, sur le terrain de l'école, dans les corridors, au service de garde, etc.), dans le transport scolaire, lors des sorties éducatives et des activités parascolaires.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées et à intervenir équitablement. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l'application des valeurs de notre code de vie.

Sphères	Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Réussite éducative	Engagement Persévérance	Je m'engage dans mes apprentissages et je fais de mon mieux.	J'arrive à l'heure. Je m'implique activement et je persévère afin de pouvoir réaliser l'activité demandée. J'utilise les outils et les ressources mises à ma disposition.	Ainsi... Je me donne toutes les chances d'apprendre et de m'améliorer. Je développe mon sens des responsabilités.

Sphères	Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Vivre ensemble	Bienveillance Respect	Je m'engage par mon attitude et mon langage à être respectueux envers les autres.	Je suis poli.e. J'offre mon aide à celui qui en a besoin. Je prends soin des autres en respectant la différence. Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.	Ainsi... Je contribue à un climat de vie agréable, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place. J'apprends à bien exprimer mes émotions et mes opinions. Je développe de bonnes relations avec les autres.

Sphères	Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Encadrement	Sécurité de soi et des autres	Je m'engage à adopter un comportement sécuritaire et responsable envers moi et les autres.	<p>Je me déplace calmement et en silence.</p> <p>Je suis en tout temps sous la supervision d'un adulte.</p> <p>Au son de la cloche, je cesse mes activités et je me place en rang sans tarder.</p> <p>Je vais voir l'adulte pour obtenir de l'aide lorsque j'en ressens le besoin.</p>	<p>Ainsi...</p> <p>Je préviens les accidents et les conflits.</p> <p>J'apprends à vivre en groupe.</p> <p>Je me sens écouté.e et accompagné.e par l'adulte.</p>

À l'école Jean-Paul-Riopelle, **toute manifestation de violence ou d'intimidation est interdite en tout temps**, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)	VIOLENCE « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)
--	---

Quoi faire si vous êtes témoin/victime d'intimidation ou de violence ?

- **Tout élève** ou **parent** est invité à dénoncer ces situations d'abus en signalant celles-ci à l'école lorsqu'il ou elle est témoin ou victime d'intimidation ou de violence.

BANQUE DE MESURES D'AIDE, DE CONSÉQUENCES ET DE SANCTIONS

L'application des mesures de soutien, des conséquences et des sanctions s'effectuera à la suite de l'analyse :

- Du portrait et des besoins de l'élève ;
- De la nature et de la fréquence du comportement adopté ;
- De la gravité de l'événement qui repose sur :
 - Les conséquences de l'événement : l'impact et les torts causés ;
 - Le contexte de l'événement : l'ensemble des circonstances associées à l'événement.

Les interventions visent à mettre en lumière les besoins de l'élève, de déterminer les interventions les plus susceptibles de l'aider et de planifier des mesures de soutien.

Mesures d'aide possibles	Conséquences possibles
<ul style="list-style-type: none"> · Avertissement (verbal ou écrit) · Rappel de la règle et du comportement attendu · Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève · Enseignement du comportement attendu · Renforcement du comportement attendu · Soutien au développement des habiletés sociales · Rencontre avec un adulte de l'école (enseignant.e, technicien.ne en éducation spécialisée, éducateur.trice du service de garde, etc.) · Communication et collaboration régulières avec le parent · Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l'école · Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) · Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation · Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements · Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répit-Conseil, etc.) · Soutien individuel à fréquence rapprochée · Contrat d'engagement de bon comportement · Implication des agents communautaires du SPVM · Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire · Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe · Récréation accompagnée · Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> · Excuses verbales, écrites ou illustrées · Réflexion par écrit ou illustration de la situation · Reprise du temps perdu · Retrait de privilèges · Retrait temporaire d'une activité · Retrait de classe ou d'un groupe · Déplacements limités, retardés ou supervisés · Retrait de tout objet interdit · Travaux communautaires · Etc.
	Sanctions



Consignes générales aux élèves



- 1) Il n'est pas permis de vendre ou d'échanger des objets personnels à d'autres.
- 2) Tout appareil électronique (montre intelligente, téléphone cellulaire, tablette...) est interdit à l'école et sera confisqué sans préavis.
- 3) Les communications à l'aide d'un téléphone portable, une montre intelligente ou une tablette sont interdites sur le territoire de l'école.
- 4) En aucun temps, je ne circule en patins à roues alignées, en planche à roulettes, en trottinette ou en vélo sur le territoire de l'école et je range ce matériel aux endroits prévus à cet effet. L'école n'est pas responsable des bris ou des vols.
- 5) L'élève s'amuse avec le matériel qu'on lui prête (ex. ballons, cordes, etc.) et **tous les jeux de la maison sont interdits.**
- 6) La gomme à mâcher est interdite à l'école.



Pour venir à l'école, je m'habille proprement, en fonction des saisons et des activités.

- 7) Mes pantalons, chandails, jupes ou bermudas couvrent mon nombril et mes sous-vêtements. J'ai une tenue confortable et convenable pour venir à l'école.
- 8) Mes vêtements sont sans message violent, raciste, sexiste ou vulgaire.
- 9) Je porte des souliers confortables et sécuritaires pour les jeux et les déplacements (pas de sandales « gougounes » ou de talons hauts).
- 10) J'enlève ma casquette ou mon chapeau en entrant dans ma classe ou mon local au service de garde.
- 11) Je porte des vêtements appropriés pour le cours d'éducation physique : short, t-shirt et souliers de course.
- 12) Durant la saison hivernale, je m'habille selon la température. Nous encourageons fortement les élèves à porter le pantalon de neige et les bottes lors des grands froids et tant qu'il y a de la neige au sol.



- 13) Lors des jours de pluie, je m'habille en fonction de la température, car en cas de pluie légère, les récréations seront à l'extérieur.

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Moi, _____,

J'ai pris connaissance du code de vie de mon école primaire Jean-Paul-Riopelle et bâtiment St-Louis-de-Gonzague.

Pour mon bien-être, celui de mes ami.e.s et le personnel de l'école, je m'engage à le respecter dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève

Date

CONTRAT D'ENGAGEMENT DES PARENTS

Nous avons pris connaissance du code de vie de l'école primaire Jean-Paul-Riopelle et bâtiment St-Louis-de-Gonzague de notre enfant.

Ainsi que des différentes informations concernant les parents.

Nous offrons notre collaboration et nous nous engageons à soutenir notre enfant dans l'application de ces règles tout au long de l'année scolaire.

Signature du parent A

Date

Signature du parent B

Date

CONSIGNES À L'INTENTION DES PARENTS

L'équipe-école compte sur la précieuse collaboration des parents.

- Pour un meilleur fonctionnement en classe, je m'engage à ce que mon enfant fréquente quotidiennement l'école et arrive à l'heure.
- Pour faciliter la réussite de mon enfant, je l'encourage à respecter le code de vie.
- Je m'engage :
 - À lire et à signer le code de vie dans l'agenda dès septembre ;
 - À lire et à signer les communications à l'agenda quotidiennement ;
 - À lire tous les documents envoyés par l'école ;
 - À fournir une adresse courriel valide au secrétariat et lire régulièrement les messages ;
 - À retourner dans les délais requis « les coupons-réponse » dûment remplis.
- Je m'engage à soutenir mon enfant dans ses apprentissages et, au besoin, à communiquer avec les personnes concernées.
- Je m'engage à respecter les rendez-vous avec les intervenant.e.s scolaires.
- Enfin, pour aider mon enfant à mieux se concentrer, je m'assure qu'il ou elle développe des habitudes de vie saines (sommeil, alimentation, tenue vestimentaire, loisirs, etc.)

VOTRE ENFANT A DES DIFFICULTÉS ? QUOI FAIRE ?

1. Discuter avec votre enfant.
2. Prendre rendez-vous avec l'enseignant.e ou l'intervenant.e concerné.e pour cerner la problématique et trouver des solutions.
3. Demander des conseils à l'enseignant.e pour mieux soutenir votre enfant et suivre les recommandations émises.
4. Faire part à votre enfant des échanges que vous avez eus avec l'enseignant(e).
5. Collaborer avec les professionnel.le.s, s'il y a lieu.
6. Valoriser votre enfant dans ses efforts.

INFORMATIONS GÉNÉRALES AUX PARENTS

Entrée des élèves

<u>Pavillon Terrasse Mercure</u>		
Niveau	Préscolaire (Prématernelle et Maternelle)	1 ^{er} cycle (1 ^{ère} et 2 ^e année)
Entrée des élèves sur le côté	rue Franchère	rue Franchère
Le matin	8 h 45	8 h 05
Le midi	13 h 05	13 h 02

<u>Pavillon Rachel (Annexe)</u>		
Niveau	2 ^e cycle (3 ^e et 4 ^e année)	3 ^e cycle (5 ^e et 6 ^e année)
Le matin	8 h 05	8 h 05
Le midi	13 h 02	13 h 02

Accès à la cour d'école

Dans le but de développer l'autonomie des enfants, et par mesure de sécurité, nous comptons sur la collaboration des parents afin que ceux-ci laissent leur enfant seul dans la cour sous la surveillance du personnel.

La période de surveillance débute à 8h00 le matin et à 12h57 l'après-midi.

Il est entendu qu'aucun parent n'est autorisé à intervenir auprès d'un autre enfant que le sien. Tous les parents accompagnateurs demeurent donc en tout temps en dehors des limites du territoire de la cour d'école.

Heures d'ouverture du secrétariat

Avant-midi	Après-midi
7 h 45 à 11 h 50	12 h 50 à 15 h 45

En dehors des heures de l'école, vous pouvez laisser un message via la boîte vocale de l'école, de l'annexe ou du service de garde.

Heures d'arrivée

Pour des motifs de sécurité

Élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde

Nous demandons aux parents de prévoir l'arrivée de votre enfant à l'école pour :

- 8 h le matin
- 12 h 57 le midi

Car c'est à ces moments que débute la surveillance par les enseignant.e.s.

Élèves qui sont inscrits au service de garde

Nous demandons aux parents de respecter les heures ci-dessous :

La cour d'école est réservée aux enfants qui fréquentent le service de garde, et ce, de :

- 7 h à 8 h
- 11 h 30 à 12 h 57
- 15 h 30 à 18 h.

Absences ou retards motivés de l'enfant

Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard, nous vous demandons de communiquer avec le **secrétariat de l'école** à compter de **7 h 45** le matin et de **12 h 45** l'après-midi.

<u>Pavillon Terrasse Mercure</u>	<u>Pavillon Rachel (Annexe)</u>
514-596-5880, poste 0	514-596-5871, poste 0

En tout temps (24 heures par jour), vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale de votre secrétariat.

Veillez transmettre les informations suivantes lors de votre message :

- Le nom de votre enfant
- Le numéro de son groupe
- Le motif de l'absence
- La durée de celle-ci
- La date

Le contrôle des absences se fait tous les jours par un appel téléphonique.

Si nous n'avons pas pu vous parler, veuillez motiver l'absence par un mot dans l'agenda de votre enfant pour son retour en classe.

Si votre enfant est au service de garde, vous devez également laisser un message au 514-596-5883 ou à l'Annexe au 514-596-5875.

Départs hâtifs

Si votre enfant doit partir avant la fin des cours, **vous devez nous informer par écrit ou par téléphone**, sinon il ou elle ne pourra pas quitter l'école ou le service de garde.

Dans la mesure du possible, consultez régulièrement le calendrier scolaire et prenez les rendez-vous pour votre enfant lors des journées pédagogiques ou du moins à l'extérieur des heures de classe.

Procédure pour les retards non-motivés

Étape 1

Lorsqu'un ou une élève est en retard, la secrétaire appose l'estampe de RETARD dans l'agenda de l'élève en indiquant l'heure d'arrivée.

Étape 2

Lorsqu'un élève a accumulé trois retards, la secrétaire informe le parent de la situation par l'envoi d'une lettre, à retourner signée par le parent. L'enseignant.e est informé.e.

Étape 3

Si le problème persiste, la secrétaire en informe la direction et procède à l'envoi d'une deuxième lettre, à retourner signée. Si nécessaire et en tenant compte de l'âge de l'élève, un suivi avec la/le TES peut être mis en place. Les parents peuvent être associés à cette démarche.

Étape 4

Si le problème persiste, la direction communiquera avec les parents.

Circulation des parents dans l'école

- Aucune personne ne peut circuler dans l'école sans autorisation.
- Durant les heures de classe, vous êtes priés d'entrer et de signaler votre présence au secrétariat en arrivant.
- De demander à la secrétaire de vous remettre un laissez-passer de visiteurs pour vous identifier auprès du personnel de l'école.
- Pour obtenir une rencontre avec la direction ou un membre du personnel, vous devez prendre rendez-vous. À cette occasion, un laissez-passer vous sera remis pour vous rendre à la rencontre prévue.

Pour le service de garde, vous devez vous présenter en tout temps à la personne responsable de l'accueil.

Allergies alimentaires

L'école entend offrir toute la collaboration possible aux parents des enfants souffrant d'allergies alimentaires, mais ne peut garantir un environnement non allergène aux élèves.

Ainsi, il est demandé aux parents des élèves concernés de communiquer avec l'infirmière de l'école via le secrétariat afin d'établir un protocole de réduction de risques.

Les parents doivent indiquer les allergies sur la fiche santé remplie en début d'année.

Pour les allergies nécessitant un ÉPIPEN, nous recommandons le port d'une pochette à ÉPIPEN par l'enfant

Bibliothèque

Les élèves fréquentent la bibliothèque scolaire une fois par semaine. Cette période est intégrée à leur horaire de groupe.

La gestion de la bibliothèque est confiée à des parents bénévoles.

Tout volume abîmé ou perdu sera facturé aux parents de l'élève responsable du bris ou de la perte.

Coordonnées des parents

Si vous déménagez, changez de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, **veuillez en aviser par écrit** la secrétaire de l'école et le service de garde dans les plus brefs délais.

Communications

Nous vous demandons de vérifier le sac d'école, l'agenda, la boîte à lunch de votre enfant et vos courriels tous les jours, car plusieurs communications sont envoyées à la maison en cours d'année.

Implication des parents dans l'école

Lors de l'assemblée générale annuelle, vous pourrez vous impliquer dans le Conseil d'établissement (CÉ) ou dans l'Organisme de Participation des Parents (OPP). Vous pourrez également manifester votre intérêt à faire partie du groupe de parents bénévoles. Plusieurs projets sont planifiés tout au long de l'année. Ces projets nécessitent l'aide généreuse de parents bénévoles.

Voici des exemples d'activités où votre participation sera appréciée :

- Fête de la rentrée
- Photographie scolaire
- Activités parascolaires
- Ateliers éducatifs en classe
- Bibliothèque (réparation de manuels, rangement)
- OPP
- Sorties éducatives
- Campagnes de financement

Vous avez un peu de temps ?

Votre implication est essentielle à la vie de notre école.

Un grand MERCI à l'avance !

Conseil d'établissement (CÉ)

Le conseil d'établissement **adopte** le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation. Il **adopte** également le budget annuel de l'école. Il **approuve** une série de politiques et de mesures et collabore au bon fonctionnement de l'école dans l'intérêt des élèves.

Les représentants et représentantes parents sont élus à l'assemblée générale annuelle en septembre.

Organisme de participation des parents (OPP)

L'OPP a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant. Cet organisme donne aussi son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents.

Devoirs et leçons

Les devoirs et les leçons donnés complètent toujours un apprentissage déjà vu et commencé en classe.

Aux parents, le travail donné permet :

- ❑ De voir ce que peut faire seul son enfant.
- ❑ De motiver, de stimuler, d'encourager son enfant.
- ❑ De constater le progrès réalisé par son enfant.
- ❑ Enfin, de suivre le travail réalisé en classe.

À l'enseignant(e), le travail donné permet :

- ❑ De voir ce que peut faire seul l'enfant.
- ❑ De reprendre et de réajuster son enseignement selon les erreurs commises dans le devoir de l'enfant.
- ❑ D'utiliser l'erreur comme tremplin d'apprentissage.
- ❑ Enfin d'encourager le progrès de l'enfant.

À l'enfant, le travail donné permet :

- ❑ De s'entraîner à organiser son temps.
- ❑ De savoir ce qu'il ou elle peut faire seul.e.
- ❑ D'utiliser son erreur pour s'améliorer.
- ❑ Enfin de développer son autonomie.

Attentes de l'enseignant.e :

- ❑ Le parent s'assure que son enfant fournit un effort raisonnable.
- ❑ Le parent encourage son enfant à produire un travail propre et bien fait.
- ❑ Le parent voit à ce que le devoir soit fait.
- ❑ Le parent ne doit pas faire le devoir de son enfant ni lui donner les réponses.

Attentes du parent :

- ❑ L'enseignant(e) s'assure que l'enfant comprend bien ce qu'il doit faire dans son travail à la maison.
- ❑ L'enseignant(e) apprécie le soutien offert par les parents et à l'enfant lors de ses travaux.
- ❑ L'enseignant(e) choisit des travaux en relation avec ce que l'enfant a déjà travaillé en classe.
- ❑ Enfin, l'enseignant(e) répond aux questions et aux inquiétudes des parents.

Sécurité à l'école

1. Tous les parents accompagnateurs demeurent **en tout temps en dehors des limites du territoire** de la cour de l'école. À la fin des classes du matin et de l'après-midi, les parents attendent à l'extérieur leur enfant aux sorties prévues.
Nous vous demandons d'être **bien visible** afin que l'enseignant.e dirige votre enfant vers vous.
2. Par mesure de sécurité, si une **personne inconnue** de l'école doit venir chercher votre enfant, veuillez en aviser le ou la titulaire, le secrétariat ou le personnel du service de garde.
3. Il est strictement défendu de fumer dans les limites du territoire de l'école
4. Les parents qui viennent reconduire ou chercher leur enfant au service de garde doivent le faire uniquement par l'entrée du service de garde et quitter par le même endroit.
5. L'élève **n'ouvre pas les portes** de l'école à qui que ce soit, et ce, en tout temps.
6. Les animaux, même en laisse, sont interdits sur le territoire de l'école.

Lieux de relocalisation temporaire en cas d'évacuation

Les élèves de l'école Jean-Paul-Riopelle seront relocalisés au Foyer du Monde (2300 Terrasse Mercure) et les élèves du bâtiment St-Louis-de-Gonzague seront relocalisés au centre d'hébergement Bruchési(2225, rue Rachel Est) en cas d'évacuation.

Ressources téléphoniques

Urgences

- Centre antipoison 1-800-463-5060
- Hôpital Ste-Justine (514) 345-4931
- Hôpital de Montréal pour enfants (514) 412-4400
- Suicide-Action (514) 723-4000

CSSDM

- Traitement des plaintes www.cssdm.gouv.qc.ca
- Site web du CSSDM : www.cssdm.gouv.qc.ca

Aide et écoute

- Ligne Parents 24/7 1-800-361-5085
- Jeunesse j'écoute 1-800-668-6868
- Tel-jeunes (514) 288-1444

Autres

- Allô prof (514) 527-3726
- Info-Santé / Info-Social 811
- CLSC du Plateau Mont-Royal (514) 521-7663
- Direction de la protection de la jeunesse (514) 896-3100

SERVICE DE GARDE ET DU DÎNER

Le personnel du service de garde met tout en œuvre pour assurer la qualité du service et la sécurité des enfants. Des activités riches et variées sont organisées, favorisant leur développement et leur autonomie. Les enfants peuvent y venir sur une base régulière ou occasionnelle.

Le parent désirant utiliser le service de garde doit obligatoirement remplir une fiche d'inscription pour chacun des enfants à inscrire.

Heures importantes à retenir :

7 h	Tous les enfants sont accueillis au pavillon Terrasse Mercure
7 h 30	Le Pavillon Rachel (Annexe) ouvre ses portes et le personnel du service de garde assume le déplacement des enfants
17 h 15	Les enfants du pavillon Rachel se déplacent vers le pavillon Terrasse Mercure en compagnie du personnel du service de garde
18 h	Seul le pavillon Terrasse Mercure demeure ouvert jusqu'à 18h

TARIFS en vigueur

Fréquentation du service de garde de l'école			
Régulière	Sporadique		Pédagogique
	Maternelles	Primaire	
8,95\$ par jour	Matin : 5,25\$	Matin : 3,00\$	11,00\$ par jour
Un enfant inscrit à deux périodes dans une journée est considéré comme régulier et le tarif ne peut dépasser 8,95\$ par jour.	Midi : 4,10\$	Midi : 3,95\$	
	Soir : 7,95\$	Soir : 7,50\$	
	Mercredi 14h 10 à 15h21 : 3,60\$	Mercredi 14h12 à 15h30 : 3,95\$	

****Ces tarifs s'appliquent selon la fiche d'inscription de chaque enfant, qu'il soit présent ou non.***

****Ces tarifs s'appliquent selon la fiche d'inscription de chaque enfant, qu'il soit présent ou non.***

****Le code de vie de l'école s'applique également au service de garde.***

****Si un enfant n'observe pas les règlements, nous nous réservons le droit de le refuser ou de le suspendre.***

PÉRIODE DE DÎNER

- Le service de dîner est offert à tous les élèves de façon régulière ou occasionnelle.
- Les repas chauds doivent être préparés à la maison et mis dans un thermos. Le service de garde n'offre pas le service de micro-ondes. Un service de traiteur est disponible et un menu vous sera transmis régulièrement et affiché au babillard.
- Étant soucieux de la bonne alimentation de votre enfant, nous recommandons des aliments nutritifs (voir la politique alimentaire) et des contenants sécuritaires (pas en verre ni d'ustensiles en métal).
- Pour les dîneurs occasionnels, **les parents doivent réserver leur place 24 heures à l'avance** pour assurer une surveillance adéquate et sécuritaire. Ces enfants seront intégrés dans un groupe où des places seront disponibles.

Pour tous les règlements du service de garde et du dîner, veuillez consulter les documents remis à la rentrée scolaire ou visitez le site internet de l'école, section service de garde.